

Résolution relative à la violence sexuelle en milieu scolaire

26-04-2018

Considérant la mission de la CSDM qui est, selon la LIP, d'instruire, de socialiser et de qualifier;

Considérant la pluralité et la mixité culturelle des milieux scolaires et les défis qui s'y rattachent en termes d'éducation à la sexualité et de consentement;

Considérant la courageuse présentation faite par un groupe d'élèves au conseil des commissaires de mars 2018, présentation sur les violences sexuelles en milieu scolaire;

Considérant que, sans cette intervention, le Conseil des commissaires n'aurait pas réagi comme il le fait par cette résolution qui porte sur toutes les formes de violence sexuelle, peu importe les auteurs;

Considérant que la CSDM s'engage à offrir à ses élèves et aux membres de son personnel un environnement d'étude et de travail exempt de toute forme de violence et de harcèlement;

Considérant la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* du gouvernement du Québec visant notamment à soutenir financièrement les bonnes pratiques implantées dans le réseau de l'enseignement supérieur et à mettre en place des moyens structurants de prévention et d'intervention en matière de violences sexuelles;

Considérant que, selon les données fournies dans la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, 66 % des 5 340 infractions sexuelles compilées par les services policiers québécois en 2014 ont eu comme victimes des jeunes de moins de 18 ans, soit un total de 3 455 victimes (2 764 filles et 691 garçons);

Considérant que, dans le plan d'action élaboré par le gouvernement, les milieux d'éducation que fréquentent tous ces jeunes de moins de 18 ans (enfants du primaire, adolescents du secondaire, adolescents et jeunes adultes de la FGA et de la FP) – bref, le réseau géré par les commissions scolaires n'est pris en considération que marginalement;

Considérant que le ministère de l'Éducation a décidé **d'intégrer au programme scolaire**, à compter de la rentrée 2018, l'enseignement de l'éducation à la sexualité dans l'ensemble des écoles du Québec et que cette formation, qui sera dispensée par des enseignants et enseignantes à l'intérieur de la grille-matière actuelle, devra aborder **l'enjeu de la violence sexuelle sous toutes ses formes;**

Il est proposé :

1. de donner à la présidente le mandat de réitérer nos remerciements aux élèves qui ont eu le courage de se présenter devant le conseil des commissaires pour

- porter à la connaissance des élus et de la population le problème de la violence sexuelle en milieu scolaire;
2. de donner à la présidente le mandat d'intervenir auprès du gouvernement du Québec pour que :
 - a) la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* soit étendue au réseau des commissions scolaires du Québec (écoles primaires, écoles secondaires, centres de formation professionnelle et centres de formation générale aux adultes, incluant les centres de francisation);
 - b) la CSDM devienne un projet-pilote au sein de cette *Stratégie* dès la rentrée 2018;
 3. de prévoir que l'action des commissions scolaires visera notamment les orientations suivantes :
 - a) former les adultes qui font l'école, soit tous les adultes qui sont en contact avec les jeunes, y compris lors des journées pédagogiques et des activités parascolaires et sportives, à accueillir et à entendre toute victime **de violence sexuelle** et à l'orienter vers les ressources compétentes ;
 - b) financer l'embauche d'intervenants, dont des sexologues et des intervenants externes, par les commissions scolaires et des organismes communautaires afin que des experts de la question puissent intervenir directement auprès des jeunes ;
 4. de donner au directeur général le mandat :
 - a) de concevoir, en partenariat avec des organismes et des professionnels externes qui œuvrent dans le domaine ~~de la prévention des agressions sexuelles~~, un protocole spécifique d'intervention dans les cas de violence sexuelle ;
 - b) de s'assurer que ce protocole est en vigueur dans l'ensemble des écoles et des centres de formation de la CSDM, qu'il fait l'objet d'une reddition de comptes annuelle et que son champ d'action s'étend aussi aux activités parascolaires et sportives de même qu'aux journées pédagogiques ;
 5. de prévoir que ce problème sera étudié lors d'une des journées pédagogiques institutionnelles de 2018-2019 ;
 6. de prévoir que la Table des directions d'écoles secondaires se penche aussi sur cette question et alimente le conseil des commissaires quant aux moyens à mettre en œuvre pour éviter que soient commises des actes de violence sexuelle en milieu scolaire ;
 7. de réitérer auprès du ministère l'importance que les cours d'éducation à la sexualité qui seront donnés dans nos écoles soient dispensés par des personnes dûment formées et disposant du temps suffisant pour transmettre cette matière

et pour être capables d'échanger avec les jeunes sur un sujet de la plus haute importance ;

8. de donner au Secrétariat général le mandat de diffuser cette résolution auprès de l'ensemble des commissions scolaires du Québec.